

Note aux CT Commission Formation FFR

Obligations Fédérales DE et DES

L'ARTICLE 353 des règlements généraux de la FFR stipule les obligations suivantes

FONCTIONS OCCUPEES	ASSOCIATIONS SUPPORTS DES CLUBS PRO	FEDERALE 1	FEDERALE 2 FEDERALE 3	SERIES
Entraîneur équipe 1	/	D.E. (1) ou B.E.1* EDE (3)	B.F.E *. (1) EBF ou EDE (3)	
Directeur de Centre de Formation labellisé F.F.R.	/	D.E.S. (1) ou B.E.2	/	/
Directeur sportif	/	D.E. (1)	D.E. (1)	/
Entraîneur moins de 23 ans	D.E. ou B.E.1 EDE (3)	/	/	/
Entraîneur moins de 21 ans « Reichel A »	D.E. (1) ou B.E.1 EDE (3)		B.F.E. (1) EBF ou EDE (3)	
Entraîneur moins de 21 ans « Reichel B »	/	B.F.E. (1) EBF ou EDE (3)	B.F.E. (1) EBF ou EDE (3)	
Entraîneur moins de 19 ans « Crabos »	D.E. (1) ou B.E.1 EDE (3)	B.F.E. (1) EBF ou EDE (3)		
Entraîneur moins de 19 ans « autres »	/	B.F.E. (1) EBF ou EDE (3)	B.F.E. (1) EBF ou EDE (3)	
Entraîneur moins de 17 ans	B.F.E.J (1) EBF ou EDE (3)		B.F.E.J. (1) EBF ou EDE (3)	
Entraîneur moins de 15 ans	B.F.E.J (1) EBF ou EDE (3)		B.F.E.J. (1) EBF ou EDE (3)	
Directeur Ecole de Rugby	B.P. (1) ou B.E.1 (1) ou C.Q.P. A CREER B.E. 1 ou 3 ^e CYCLE ECOLE DE RUGBY EBF ou EDE (3)			B.F.E.R. (1) EBF ou EDE (3)
Educateur Ecole de Rugby	EDUCATEUR EN FORMATION ou BREVET FEDERAL EDUCATEUR ECOLE DE RUGBY (B.F.E.R.) EBF ou EDE (3)			

NB : Tout éducateur ou entraîneur dès son entrée en formation reçoit un livret de formation qui lui confère pour la durée de validité du Livret de formation les prérogatives du diplôme cf. Législation diplômes d'Etat et brevets fédéraux. L'ouverture du Livret de formation entraîne automatiquement la délivrance d'une licence ECF

3- Secteur amateur féminin

FONCTIONS OCCUPEES	1 ^{ère} DIVISION	2 ^{ème} et 3 ^{ème} DIVISIONS	Cadettes
Entraîneur	D.E. (1) ou B.E.1 EDE (3)	B.F.E. (1) EBF ou EDE (3)	B.F.J. (1)

(1) - Formation en cours acceptée - (2) - Entraîneur et Ecole de Rugby - (3) - Type de licence exigée.

*Pour les entraîneurs des Equipe Réserves BFE exigé à minima (licence EBF à minima

Glossaire de la formation fédérale :

- B.F.E. : Brevet Fédéral d'Entraîneur ;
- B.F.E.J. : Brevet Fédéral d'Entraîneur Jeune
- B.F.E.R. : Brevet Fédéral d'Educateur école de Rugby

Glossaire de la formation d'Etat :

- D.E.S. J.E.P.S. : Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « performance sportive », mention Rugby.
- D.E. J.E.P.S. : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention Rugby.
- B.P. J.E.P.S. : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « sport collectif », mention Rugby.

Equivalence BE1/ DE

L'arrêté du 15/12/06 portant création de la mention Rugby xv du DE JEPS Spécialité Perfectionnement sportif stipule à l'article 8 que :

« Dans les 5 ans suivant la date de publication du présent arrêté, les titulaires du BE1 peuvent solliciter l'équivalence du DE JEPS Rugby s'ils peuvent justifier d'une expérience d'encadrement de 3 saisons au plus haut niveau amateur. »

L'arrêté ne précise pas ce qu'est le plus haut niveau amateur.

La commission formation propose que le plus haut niveau amateur concerne :

- Le championnat de Fédérale 1
- La 1^{er} Division féminine
- Le championnat Espoir
- Le championnat Reichel 1
- Le championnat Crabos des associations des clubs Pro

En conséquence :

- cette mesure se poursuit jusqu'en 2011 au-delà de cette date il ne sera plus possible d'obtenir d'Equivalence.
- Les candidats qui auront satisfait aux épreuves du BE1 en 2008 (les 3 dernières sessions seront organisées en octobre 2008 pour les candidats déjà titulaires d'une partie du diplôme) seront les derniers qui pourront bénéficier de la mesure d'équivalence.
- A partir de la saison 2011/2012 le DE sera exigé en lieu et place du BE1 (aucune dérogation ne sera accordée).

Les premières sessions de formation au DE débiteront en septembre 2008 sur tout le territoire. La DTN régle l'offre de formation.

Dès l'entrée en formation le stagiaire reçoit un livret de formation qui lui confère pour la durée de validité du Livret de formation c'est-à-dire 4 ans renouvelable un an, les prérogatives du diplôme.

En clair le candidat a 5 ans pour valider sa formation et peut exercer dès son entrée en formation.

Au regard des obligations fédérales ce diplôme, équivalent au BE2 sera exigée dès la saison 2009/2010 pour encadrer une équipe professionnelle.

L'accès au diplôme a été facilité cette saison aux entraîneurs en charge d'un collectif professionnel titulaire d'un contrat homologué par la LNR et de l'équivalence DE.

Les prochaines formations seront organisées à partir de septembre 2008.

Comme pour le DE, Dès l'entrée en formation le stagiaire reçoit un livret de formation qui lui confère pour la durée de validité du Livret de formation c'est-à-dire 4 ans renouvelable un an, les prérogatives du diplôme.

En clair le candidat a 5 ans pour valider sa formation et peut exercer dès son entrée en formation.

Formation Fédérale Cf. cpte rendu C Formation

- Rappelez aux comités l'urgence de mettre à jour le fichier éducateur d'OVAL et insister sur l'organigramme technique des clubs.
- Veuillez bien noter que La durée de validité du livret de formation fédéral est ramenée à 2 ans au lieu de 3. Au delà de cette durée le titulaire du livret qui n'aura pas satisfait aux exigences de la certification ne pourra plus se voir attribuer une licence ECF.

Réseau national des pôles de compétences aux métiers du rugby à XV

La DVAEF, la FFR, la DTN la LNR et les syndicats des entraîneurs proposent de mettre en place un pôle de compétence formation rugby dans chaque région.

Composent ce pôle, tous les acteurs concernés à savoir, DRDJS, CREPS, comités territoriaux de rugby, Centres de formation des clubs professionnels, CFA, représentants employeurs et salariés (syndicat : Tech 15, Provale UCPR) et un référent formation désigné par le DTN.

Le pôle régional a pour objectif d'être :

- Une instance de concertation qui permette à chacun des acteurs de trouver sa place.
- Une instance de décision pour réguler l'offre de formation adaptée aux besoins de l'emploi et aux publics concernés par la formation.
- Un lieu de mutualisation des compétences,
-

C'est dans ce contexte et sous le pilotage de la DRDJS que la réflexion est à mener. L'implantation de ces pôles à vocation régionale voire interrégionale est réalisée en fonction bien évidemment de la culture et de l'environnement rugbystique, du potentiel du bassin d'emploi mais aussi des forces vives.

Les 6 pôles de compétences régionaux actuellement identifiés (Paris, Lyon, Clermont-Ferrand, Toulouse, Montpellier, Bordeaux) constitueront un vrai réseau national coordonné par la DTN à partir du CNR. Le CNR constituant la tête du réseau. Les réunions pour mettre en place ces pôles en région sont programmés :

- Montpellier : 25/01 participations DTN **Biscan**
- Lyon : 4/02 participations DTN **Godemet**
- Clermont Ferrand : participation DTN **Godemet**
- Toulouse : 20/02 participations DTN **Godemet**
- Bordeaux : 11 /02 participation DTN **Godemet**
- Paris : non programmée

Examen BE 1 et 2

Veillez trouver ci-dessous la Cartographie nationale des formations et examens rugby à XV au titre de l'année 2008 (Complément au programme de formation 2008 : programmation examens BEES option rugby à XV)

Caractéristiques communes à toutes ces sessions : ouverture à la VAE, capacité d'accueil de 30 candidats, prioritairement réservées aux candidats ayant acquis une partie du diplôme demandé (quel que soit le mode d'acquisition) ou s'étant présenté à une session de l'examen sollicité dans les trois dernières années.

Lieu de la session	DRDJS référent	CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES EXAMENS 2008			
		nature	dates début	date fin	origine géographique des candidats (régions)
CNR MARCOUSSIS	DRDJS ILE DE France	BEES 2	13/05/2008	16/05/2008	toutes régions
CREPS VICHY	DRDJS AUVERGNE	BEES 1	29/09/2008	02/10/2008	Auvergne, Bourgogne, Corse, Franche-Comté, Limousin, PACA, Rhône-Alpes
CREPS TOULOUSE	DRDJS MIDI-PYRENEES	BEES 1	13/10/2008	17/10/2008	Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon
TOURS	DRDJS CENTRE	BEES 1	29/09/2008	02/10/2008	Nord Pas de Calais, Centre, Poitou-Charentes, Haute et Basse Normandie, Alsace-Lorraine, Bretagne, Pays de Loire, Champagne-Ardenne, Picardie, Ile de France, DOM TOM

Une étude est en cours pour programmer une session de BE2 supplémentaire, mais rien n'est arrêté